



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E200754

VALABLE JUSQU'AU 14/09/2024

ÉDITÉ LE 20/09/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2023

Forme juridique : SAS

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC

Siret : 949 463 756 00013

Code NACE : 7112B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

GENERALI IARD AT 843 100

Assurance Responsabilité Civile :

GENERALI IARD AT 843 100

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : BSA TECH SOLUTIONS

8 RUE DOMINIQUE JEAN LARREY  
21200 BEAUNE

Téléphone : 09 83 21 53 33

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : bsa-tech@bsa-scheiber.com

Responsabilité légale :

BSA FINANCES 897661617 PRÉSIDENT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité                                                                                         | * Date d'attribution |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5231 PROB | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 15/09/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                    | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Pompe à chaleur : chauffage | 15/09/2023         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 15/09/2023         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE DIJON  
BATIMENT LE MAJOR  
170 AVENUE JEAN JAURES  
21000 DIJON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.